



## Lettre d'huissier après avoir payé les loyers

-----  
Par Djinn

Bonjour, j'ai reçu une lettre d'huissier me demandant de payer 2 loyers en retard, avec 80? de frais d'huissier. Or quand j'ai reçu le courrier les loyers étaient déjà régularisés. Ma question est: qui doit payer ces 80??  
Merci beaucoup !

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Ces frais restent à la charge du bailleur. C'est ce qui résulte du deuxième alinéa de l'article L111-8 du code des procédures civiles d'exécution :

Les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restent à la charge du créancier, sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi au créancier. Toute stipulation contraire est réputée non écrite, sauf disposition législative contraire.

-----  
Par Djinn

Merci pour votre réponse